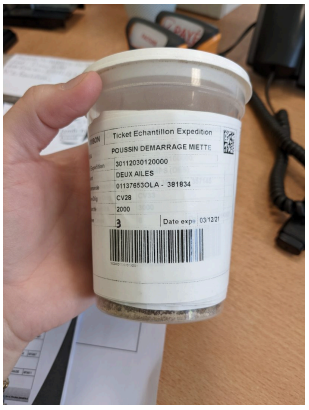
Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 24/12/2021

JAMBON ALIMENTATION ANIMALE SA JAMBON rappelle Poussin démarrage miette



- Noms des modèles ou références concernés : **Poussin démarrage miette**
- Marque : **Sans marque**
- **Lot 301110501100/301111201100/301120201500/301121001000 Date de consommation recommandée 01/06/2022**
- Conditionnements : **Vrac 2 ou 3 Tonnes**
- Date début/fin de commercialisation : **du 03/11/2021 au 10/12/2021**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **éleveurs volailles**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Détection d'une Salmonelle Typhimurium sur une matière première (tourteau de soja standard) composant l'aliment susceptible d'être contaminé**
- Risques encourus par le consommateur : **Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus utiliser le produit.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles…) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 3 janvier 2022**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre